

1. COLLÈGE : UNE RENTRÉE TOUJOURS SOUS TENSION

- UNE SITUATION ET DES RESULTATS DEGRADEES

Maillon déjà « faible...ment doté », le collège a vu son taux d'encadrement s'effondrer entre 1999 et 2010 : de 12,9 à 15 élèves par enseignant (contre une moyenne OCDE passant de 15,2 à 13,7).

Les écarts de réussite ont continué de se creuser : l'influence de l'origine sociale sur la réussite scolaire est particulièrement forte en France : sur 34 pays de l'OCDE, elle n'est plus forte en 2011 que dans un seul pays (la Nouvelle Zélande). Pour le SNES-FSU, il faut donner au collège, les structures et les moyens, sans attendre le effets de la priorité au 1^{er} degré, de faire entrer tous les élèves dans les enseignements du 2nd degré pour les conduire à des poursuites d'études réussies.

- UNE INVERSION DE TENDANCE INSUFFISANTE

Les créations de postes, qui marquent une inversion de la tendance de ces dernières années, ne compenseront pas cependant la forte hausse démographique qui se poursuit au collège.

Les effectifs par classe resteront donc particulièrement lourds, voire s'alourdiront encore, rendant d'autant plus difficile un travail des personnels au plus près des élèves.

- DES MESURES QUI NE VONT PAS DANS LE BONS SENS

Près de 2000 postes d'Assistants d'éducation et, en éducation prioritaire, d'Assistants pédagogiques sont supprimés. La capacité des vies scolaires à encadrer et accompagner les élèves en sera d'autant plus réduite.

Le budget consacré aux bourses et aux fonds sociaux subit une forte baisse alors que le contexte économique et social continue de se dégrader et que le nombre de boursiers augmente fortement. Les conditions de vie des élèves de milieu populaire en seront, donc, d'autant plus difficiles et grèveront leur réussite scolaire.

- LE LIVRET PERSONNEL DE COMPETENCES MAINTENU

Malgré son rejet par la profession, le LPC est encore maintenu cette année, avec une légère simplification qui ne change rien sur le fond : seules les sept grandes "compétences" devront être validées. Il est impossible à renseigner sérieusement et n'est lisible ni pour les parents, ni pour les élèves. Ce livret pose d'importants problèmes pédagogiques, éducatifs, et d'évaluation.

Le SNES demande l'abandon du LPC et une réflexion approfondie sur l'évaluation des élèves et les pratiques de classe.

- DES PROGRAMMES QUI POSENT PROBLEME

Certains programmes posent de redoutables problèmes aux enseignants (en technologie et histoire-géographie notamment). Afin de permettre aux élèves de donner davantage sens aux savoirs, de pouvoir travailler en interdisciplinarité, il faudrait construire les programmes scolaires autrement. Il faudrait également penser ces programmes en lien avec ceux du primaire et avec ceux du lycée afin de permettre aux élèves de construire une continuité et une progressivité dans leurs apprentissages.

- CHANTIERS OUVERTS

Collèges

Après les missions et objectifs du collège et les ambitions pour ses élèves, les échanges ont porté sur les évolutions possibles de son organisation, de la scolarité, des horaires d'enseignement, de l'articulation avec le 1^{er} degré et de ses rapports avec les partenaires.

Un projet de nouvelle simplification du Livret Personnel de Compétences (LPC) a été présenté ainsi qu'un projet de nouveau bulletin scolaire. Sur ces deux points, le SNES a émis de fortes critiques.

Éducation prioritaire

Il a été question du périmètre de la carte de l'éducation prioritaire et des critères permettant de distinguer les écoles et établissements. Les conditions de travail des personnels et d'étude des élèves ont été abordées ainsi que les pratiques pédagogiques et l'organisation des réseaux.

Décrochage scolaire

Examen et modification de la circulaire sur l'organisation du réseau de lutte contre le décrochage FOQUALE (Formation, Qualification, Emploi). Projet de circulaire sur la transformation des Établissements de Réussite Scolaire (ERS) en « internats relais » tout en modifiant les classes et ateliers relais. Ce texte n'a pas été publié à ce jour.



2. LYCÉE : UNE RENTRÉE DIFFICILE

La rentrée dans les Lycées est rendue compliquée à la fois par la **hausse des effectifs par classe** et par le **maintien des dispositifs issus de la réforme de 2010**.

* **La hausse des effectifs** : les classes de 2nde GT sont de plus en plus surchargées. Les effectifs ont été sous-évalués, et les établissements sont amenés soit à faire des classes pléthoriques (35 élèves et plus), soit à créer des classes sans moyens suffisants (avec pressions aux Heures Supplémentaires)

* « **La réforme des lycées** » : imposée en 2010, elle n'a toujours pas été remise à plat par le Ministre actuel, alors qu'il y a urgence. Gestion locale des horaires créant concurrence et tensions, Accompagnement Personnalisé à l'efficacité douteuse, changements de programmes très contestés, remise en cause des statuts ... la liste des problèmes à régler est longue.

3. STI : 2012-2013, L'ANNÉE DE LA DÉ-CONSTRUCTION

Le Ministre Luc CHATEL avait mis en œuvre une réforme des séries technologiques qui entraînait un changement radical au niveau des objectifs et des finalités de ces formations. Il ne s'agissait pas de s'appuyer sur les potentiels et les réussites des enseignements technologiques mais de tout faire pour effacer leurs spécificités, notamment concernant le travail des systèmes techniques lors des phases de conception et de production. L'enseignement devenait une activité d'observation et non plus de réalisation, il se voulait « scientifique » et non technologique.

Au sein des formations industrielles et de laboratoire, le coup fut rude : diminution de deux tiers des spécialités proposées, des formations de plus en plus générales et de moins en moins technologiques, perte d'attractivité ...

Le gouvernement Ayrault, avec son Ministère du redressement productif, aurait dû immédiatement imposer un moratoire pour cette réforme. Le Ministre de l'Éducation Nationale, Vincent PEILLON se devait de faire du développement des formations technologiques un axe prioritaire. Mais le chantier était peut-être trop important, la question fut, donc, repoussée à plus tard.

Dans la foulée de la suppression des spécialités d'enseignement, le Ministre a imposé un resserrement des disciplines de recrutement des enseignants sur trois ou quatre spécialités. Quant aux enseignants déjà recrutés, ils se sont vu imposer une nouvelle discipline qu'ils n'avaient parfois jamais enseignée.

Aujourd'hui, moins de jeunes se tournent vers ces formations. Certains enseignants ne savent plus ce qu'il doivent enseigner. Sur ce terrain de la voie technologique, la première année du Ministère PEILLON est réellement celle des occasions ratées.

4. LE CONSEIL SUPERIEUR DES PROGRAMMES

Le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) sera composé de dix-huit membres (dix personnalités qualifiées nommées par le Ministre ainsi que trois députés, trois sénateurs et deux membres du CESE). Il devra émettre des avis et formuler des propositions sur la conception générale des enseignements dispensés aux élèves, le contenu du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes scolaires ; La nature et le contenu des épreuves des examens et des épreuves des concours de recrutement d'enseignants.

Ainsi, de nouveaux programmes de collège seront mis en chantier dès 2013.

C'est une nécessité que de revenir sur le socle installé par la loi de 2005 dont les débats de la refondation ont souligné l'échec. La dimension culturelle du socle est pour le SNES un enjeu majeur : il s'agit bien d'intégrer une dimension culturelle à tous les apprentissages, et non pas de rajouter des éléments culturels au socle actuel. Il faut sortir de la logique des compétences clé européennes, penser les contenus d'enseignement pour permettre l'appropriation par tous et toutes, tout au long de la scolarité, d'une culture commune à laquelle participent toutes les disciplines.

Le chantier qui va s'ouvrir ne doit pas aboutir à deux référentiels distincts (le socle d'un côté et les programmes de l'autre). Une telle double prescription n'aurait aucun sens pour les familles ainsi que les élèves et ne serait pas opérationnelle pour le travail des professionnels.

La FSU a adressé un courrier au ministère à ce sujet :

<http://snes.edu/IMG/pdf/CSP.pdf>